

en votre protection, pour obtenir de votre
Fils la bénédiction et la grâce d'imprimer
sa connaissance, son estime, son amour et
son service dans les esprits et dans les vo-
lontés de tous les hommes. Amen.

L'HOMME RELIGIEUX.

LIVRE PREMIER.

DES RÈGLES ET DES VŒUX FONDAMENTAUX.

CHAPITRE PREMIER.

AVANTAGES DE L'ÉTAT RELIGIEUX.

Puisque Dieu m'inspire le dessein de parler de l'État religieux, je devrais commencer d'abord par en montrer l'excellence et les avantages; mais d'autres, avant moi, ont épuisé le sujet (1). Je ne ferai donc que l'effleurer; j'imiterai les Géographes qui, dans leurs cartes, représentent avec quelques lignes et quelques points de vastes cités, de grandes nations.

Il me serait impossible de rapporter tout ce que les saints Pères ont dit avec tant de force et d'éloquence sur ce sujet; je citerai seulement quelques paroles de quelques-uns d'entre eux.

Saint Augustin, ravi des perfections de l'État religieux, ébloui des rayons de sa gloire, avoue franchement qu'il n'a pas de paroles pour exalter son mérite. « Si je veux, » dit-il, louer cette vie, cet ordre, cet institut, je serai « contraint de garder le silence; aucune expression ne « peut faire comprendre sa dignité (2). »

(1) Platus. De bono status relig.

(2) Hanc vitam, hunc ordinem, hoc institutum si laudare velim, neque dignè valeo. *Lib. de moribus Eccles.*, cap. 31.

Le chœur des Religieux et des Vierges, dit saint Jérôme, est comme une belle fleur, comme une pierre précieuse au milieu du trésor de l'Eglise sur lequel elle jette le plus vif éclat (1).

Saint Grégoire de Nazianze (2) appelle les Religieux, les premiers de la religion, les couronnes de la foi, les brillantes perles de l'Eglise et les pierres mystiques de ce temple dont Notre-Seigneur est le fondement et la pierre angulaire. Il dit ailleurs (3) : Ces ames nobles et sublimes mettent leur richesse dans la pauvreté, leur gloire dans les mépris, leur puissance dans leur faiblesse, leur fécondité dans leur virginité; elles font consister leurs plaisirs à s'abstenir des plaisirs de la terre, sont humbles pour le royaume des cieux; n'ont rien en ce monde, parce qu'elles se sont élevées au-dessus du monde; elles vivent dans la chair dépouillées des sentimens de la chair et ont Dieu seul pour leur héritage et leur tout.

En rendant compte dans son Apologétique (4) des raisons qui l'ont porté à se retirer dans la solitude, il dit : Il est vrai, j'ai quitté le monde et je me suis retiré dans ces lieux écartés, parce qu'il m'a semblé que rien n'était plus désirable que de s'élever au-dessus de la chair et du monde, de ne toucher à rien des choses humaines qu'autant que la pure nécessité nous y force, et que là, recueilli et ramassé en soi-même, de parler à soi et à Dieu dans le secret cabinet de son cœur, et par ce moyen vivre une vie supérieure à toutes les choses visibles, s'exposer sans cesse comme un pur miroir au soleil de la Divinité, recevoir ses rayons, sa divine image sans les obscurcir et les souiller par le mélange des choses d'ici-bas. Dans l'oraison funèbre de saint Ba-

(1) Certè flos quidam et pretiosissimus lapis inter ecclesiastica ornamenta Monachorum et Virginum chorus est. *Epist. ad Marcellam.*

(2) Orat. 9. — (3) Orat. 12. — (4) Orat. 1.

sile (1) il dit en peu de paroles beaucoup de choses : Nos Nazaréens, c'est-à-dire nos Religieux, sont la partie la plus choisie et la plus sage de l'Eglise, si toutefois on doit regarder comme les plus sages ceux qui s'éloignent du monde pour se rapprocher de Dieu et consacrer toute leur vie à son service.

Eusèbe de Césarée dit (2) que dans l'Eglise de Dieu on peut diviser en deux classes les fidèles qui veulent vivre selon la vertu. Les premiers suivent les inclinations et les faiblesses de la nature, ils vivent dans le monde, dans l'état du mariage, remplissent divers emplois extérieurs avec la crainte de Dieu et font leur salut. Les autres, s'élevant au-dessus de la vie ordinaire et de la nature, vivent sans mariage, sans enfans, sans postérité, abandonnent la recherche des biens de la terre et s'appliquent entièrement au culte de Dieu. Ceux qui ont embrassé ce genre de vie sont comme retranchés de la vie mortelle : ils ont encore un corps, mais c'est un corps sans corps, leur esprit et leurs pensées sont toujours au ciel, ils vivent comme de vrais habitans du ciel et méprisent la vie abjecte et commune des habitans de la terre. Voilà, conclut Eusèbe, le genre de vie parfait que l'on trouve dans l'état religieux.

Synésius parlant des moines d'Egypte, dit : ce sont des dieux revêtus de chair. Théodoret dit de même (3) : ils mènent une vie élevée au-dessus du corps et de toutes les choses de la terre, qui les rapproche de bien près de la vie des Bienheureux. Il le disait après saint Chrysostôme, qui dans la troisième partie de son livre contre les calomnieux de la vie religieuse, dit que bien loin de blâmer les religieux, on doit au contraire les estimer beaucoup, puisqu'ils ont choisi une vie céleste et presque angélique.

(1) Orat. 20. — (2) Lib. 1. Dem. Evang., c. 8.

(3) Theodor., lib. 1. Therapeut.

L'invincible et le savant confesseur de J. C., saint Théodore, abbé du fameux monastère des Studites de Constantinople, fait son testament au moment de sa mort et de plus sa profession de foi. Et quelles sont ses paroles? « Je confesse que l'Etat religieux est élevé, « sublime, angélique, et que ceux qui l'embrassent « expient tous leurs péchés par cette excellente vie (1). »

Je terminerai ces citations par quelques passages de saint Bernard. En parlant des Religieux il s'écrie : Quel nom leur donnerai-je ? Faut-il les appeler des hommes célestes ou des anges terrestres ? Ils traînent leurs corps sur la terre, mais leur conversation est toute dans le ciel (2). Ailleurs, appelant tous les hommes, à l'invitation de N. S. qui compare le royaume des cieux au marchand qui cherche des pierres précieuses, et ayant trouvé celle qu'il désire, vend tout ce qu'il possède pour l'acquérir ; il ajoute : mais quelle est donc, je vous prie, cette pierre d'un si grand prix, pour laquelle nous devons donner tous nos biens, c'est-à-dire jusqu'à nous-mêmes ? N'est-ce pas l'Etat religieux ; cette vocation pure, sainte, immaculée, où l'homme vit plus purement, tombe plus rarement, se relève plus promptement, marche plus sûrement, reçoit plus de grâces, dort avec plus de paix, meurt avec plus de confiance, passe avec plus de rapidité par le lieu de l'expiation et est plus richement récompensé dans le ciel (3).

(1) Confiteor monasticum statum sublimem esse, et excelsum, et angelicum, qui et peccata omnia expurget absolutæ vitæ perfectione. Barou., anno Christ., 826. n. 6.

(2) Quos quo nomine appellem nescio, homines cœlestes, an angelos terrestres, degentes in terris, sed conversationem habentes in cœlis. *Vel auctor ad frat. de monte Dei.*

(3) Sed quæ est ista, quæso, tam pretiosa margarita ; pro qua universa dare debemus, id est, nosmetipsos ? Nonne hæc Religio sancta, pura et immaculata, in qua homo vivit purius, cadit rariùs, surgit velociùs, incedit cautiùs, irroratur frequentiùs, quiescit securiùs, moritur fidentiùs,

Il ajoute ensuite : O religion si admirable, si glorieuse, quel esprit pourra te comprendre, quel cœur pourra te sentir, quelle langue humaine pourra te célébrer dignement ? O religion, tu es plus brillante que l'or, plus éblouissante que le soleil ? O religion que tu es douce ! O religion, il faut te chercher avec toute la force de son cœur ! O religion, tu es la demeure de Dieu et de ses anges ! O religion, tu es la vie bienheureuse, la vie des esprits célestes. La religion est un véritable ciel ! O homme, fuis les hommes, embrasse la vie religieuse et tu seras sauvé (1).

A toutes ces louanges, à tous ces éloges que S. Bernard et les autres Pères donnent à la vie religieuse, j'ajouterai qu'il en est un plus incomparable encore ; c'est que l'Etat religieux seul applique l'homme tout entier et pour toujours au culte et à la gloire de Dieu ; il le lie à son service et à son amour par les liens indissolubles des trois grands vœux ; il lui fait donner tout ce qu'il a ; il faut qu'il se dépouille de tout absolument et sans réserve. L'homme religieux donne à Dieu tous ses biens et toutes les choses extérieures par le vœu de pauvreté : son corps par le vœu de chasteté, et son ame par celui d'obéissance ; il lui donne donc tout ce qu'il possède, l'arbre et les fruits, et on peut bien lui appliquer plus justement qu'au peuple d'Israël ces paroles de Moïse : *Le Seigneur t'a choisi aujourd'hui pour être son peuple particulier,...*

purgatur citiùs, præmiatur copiosius ? *Hom. super.* Simile est regnum cœl. hom. quær. bon. margar.

(1) O Religio gloriosa et mirabilis ! quæ mens cogitare, quis intellectus plenè cognoscere, quæ lingua humana te poterit sufficienter et dignè extollere ? O margarita præfulgida, O Religio rutilantior auro, sole splendidiôr, Religio gratissima et toto corde perquirenda ! O Religio habitaculum Dei et Angelorum ejus ! O Religio, vita beata, vitâ Angelorum ! verè Religio est paradisus. O homo, fuge homines, Religionem elige et salvaberis !

et pour te rendre le peuple le plus élevé de tous les peuples qu'il a créés pour sa louange et pour son nom et pour sa gloire; et que tu sois le peuple saint du Seigneur ton Dieu (1).

Disons encore, à la recommandation de l'Etat religieux, que par sa nature il tend sans cesse à la perfection de l'Évangile; car il faut absolument observer non-seulement les préceptes mais les conseils. Si le martyr, au jugement de tous, est le témoignage le plus sûr et le plus sublime qu'un homme puisse donner à Dieu de son amour, si c'est l'acte le plus utile et le plus glorieux pour lui, l'Etat religieux n'est point au-dessous de ces belles prérogatives, comme le disent les saints Pères. Le sang ne coule pas à la vérité sur l'échafaud à gros bouillons par la violence des supplices; le feu ne dévore pas tout d'un coup les chairs, mais il faut donner son sang goutte à goutte, mourir à petit feu par les travaux et les exercices laborieux de la vie religieuse. Enfin c'est aux religieux que J. C. a fait cette promesse magnifique: *Le centuple en cette vie et la gloire éternelle en l'autre* (2). Il faut avouer que c'est gagner beaucoup pour peu de choses; comment l'homme peut-il abandonner une si riche récompense?

Concluons de tout cela que l'Etat religieux est l'état le plus excellent et le plus utile, qu'il renferme une foule de biens, que c'est vraiment le trésor de l'Évangile (3), mais c'est un trésor caché, et dont les richesses sont inconnues aux hommes. Dieu l'a fait ainsi, disait le B. Laurent Justinien, parce qu'il veut être honoré et servi des hommes dans toutes les positions. S'il ne cachait les ri-

(1) Dominus elegit te hodie, ut sis ei populus peculiaris.... et faciat te excelsiorem cunctis gentibus quas creavit in laudem, et nomen, et gloriam suam; ut sis populus sanctus Domini Dei tui. *Deut.* 26. 18.

(2) *Matth.* 19. 29. — *Matth.* 13. 44.

chesses et les avantages de la vie religieuse, s'il les exposait à la vue de tous, s'il en montrait toutes les douceurs et tous les attrait, tous les hommes embrasseraient la vie religieuse.

CHAPITRE II.

L'ÉTAT RELIGIEUX TEND PAR SA NATURE A LA PERFECTION.

Si le Religieux doit s'estimer bienheureux d'être appelé, par une faveur toute particulière de Dieu, à un état si noble, si sublime et accompagné de tant de grâces, il doit aussi se rendre propre à jouir de biens si immenses. Il doit connaître la nature de cet heureux état; il doit connaître quelles sont ses obligations personnelles; sans cela, la vie religieuse, loin d'être pour lui douce et agréable, lui deviendra excessivement pénible, et au lieu d'y trouver son salut, il ne trouvera, après une vie pleine d'angoisses, que la mort éternelle.

Il faut donc que celui qui veut embrasser la vie religieuse, d'après le sentiment de tous les docteurs, sache que l'Etat religieux est un état de perfection; non de perfection déjà acquise, mais de perfection à acquérir. Ainsi un Religieux, pour être bon Religieux, pour jouir de tous les avantages de sa vocation, en savourer les délices, n'est pas obligé d'être parfait, mais il doit faire tous ses efforts pour le devenir. L'Etat religieux, dit le docteur Angélique, est une école dont les exercices apprennent à devenir parfait (1).

Il est évident, poursuit le saint docteur (2), que celui

(1) Status religionis, est quædam disciplina vel exercitium ad perfectionem perveniendi. 2. 2. q. 186. a. 2. in c. etc. cum eo DD.

(2) Sanchez, oper. mor. t. 2. l. 6. ca. 5. et apud eum D. D.

qui a reçu l'ordre d'arriver à un but, n'est pas obligé, quelle que soit la rigueur du commandement, d'être arrivé à ce but, mais qu'il doit y tendre par les voies qui peuvent l'y conduire; ainsi le Religieux n'est pas obligé d'être parfait, mais il doit marcher, et gravir les degrés qui le conduisent à la perfection. Il doit se dire à lui-même ce que se disait saint Paul, ajoute saint Thomas : *Je ne crois pas être parfait, je ne tiens pas encore en main la palme de la victoire, mais je travaille de toutes mes forces pour avancer dans ma course et atteindre le but* (1). Ainsi le religieux ne pèche pas, s'il n'est pas arrivé à la perfection, mais il pèche s'il n'a pas le désir de l'acquérir et s'il n'emploie pas tous les moyens nécessaires.

C'est ainsi qu'il faut expliquer ce que saint Jérôme écrit à Héliodore : « Vous avez promis de vous rendre parfait, quand, en quittant le monde, vous avez renoncé aux plaisirs des sens. Qu'avez-vous voulu faire ? Vous engager à mener une vie parfaite (2). » Saint Bernard nous fait comprendre ces paroles de saint Jérôme. « Le désir d'avancer, l'effort continuel pour arriver à la perfection est déjà regardé comme perfection (3). »

Or, à quelle perfection doit tendre le religieux par la nature de sa vocation ? A la perfection de la charité. « L'Etat religieux, dit saint Thomas, est un exercice continuel qui tend à la perfection de la charité ; car la perfection de la charité est la fin de l'Etat reli-

(1) Tu perfectum te fore policitus es; nam quando, relicta militia, te castrasti propter regna cœlorum, quid aliud quam perfectam secutus es vitam ?

(2) Non quod jam acceperim aut jam perfectus sim; sequor autem, si quo modo comprehendam. Phil. 3. 12.

(3) Proficiendi studium et jugis conatus ad perfectionem perfectio reputatur. Epist. 253. ad Guarin. abbat.

« gieux (1). » C'est le but vers lequel doit tendre l'homme religieux, il doit fixer vers lui tous ces soins, tous ses travaux et décocher toutes ses flèches.

Quoique tout chrétien soit obligé par le véritable esprit du christianisme de tendre sans cesse vers la charité, comme vers la fin de la loi, comme dit saint Paul (2), qu'il ait reçu un commandement qui est le premier et le plus grand de tous, celui d'aimer Dieu de tout son cœur; le Religieux doit faire bien davantage; c'est pour cela qu'il est appelé Religieux, dit saint Thomas (3). Quant une vertu convient à plusieurs personnes, on l'attribue et elle appartient de fait à celui qui la pratique de la manière la plus parfaite : la force à celui qui pratique les choses les plus difficiles; la tempérance à celui qui use de tout avec plus de modération dans toutes les circonstances de la vie; la vertu de religion nous portant à donner le plus que nous pouvons au culte et au service de Dieu, le religieux donne plus qu'un autre, puisqu'il donne tout ce qu'il a et ne peut donner davantage; il se dévoue entièrement à son service, il fait de lui un holocauste à sa gloire; il doit porter avec raison le nom glorieux de Religieux plutôt que ceux qui ne donnent à Dieu que quelques parcelles, tandis qu'il donne tout.

C'est d'après cette pensée que saint Bernard dit aux Religieux : « Votre profession est sublime, elle traverse les cieux, elle est comme celle des anges, elle vous rend semblables à eux par votre pureté. Vous avez voué à Dieu non pas seulement toute sainteté, mais la perfection de toute sainteté. Ce n'est point à vous qu'il appartient de languir dans l'observation des commande-

(1) Religionis status est quoddam exercitium tendendi in perfectionem charitatis. Ipsa perfectio charitatis est finis status Religionis. 2. 2. q. 86. a. 7. in c. a. 2. in c.

(2) 1. Tim. 1. 5. — (3) 2. 2. q. 86. a. 1. in c.

« mens donnés à tous ; vous ne devez point demander
 « ce que Dieu commande, mais ce qu'il veut, ce qu'il
 « désire, ce qu'il conseille de plus parfait. Les chrétiens
 « doivent servir Dieu; vous, vous devez être colés
 « contre son cœur; ils doivent croire en Dieu, le con-
 « naître, l'aimer, l'adorer; vous, vous devez le com-
 « prendre, le goûter, le dévorer (1)! » Ces paroles de
 saint Bernard nous apprennent la différence qu'il y a
 entre le Religieux et le chrétien en général, pourrait-il y
 en avoir une autre?

La perfection de la charité et de l'union intime avec
 Dieu est donc la fin vers laquelle doit tendre le Religieux
 avec toute la force de son ame, telle est sa vocation.
 Mais par quels moyens peut-il parvenir à cette fin? Les
 Docteurs répondent, avec S. Thomas (2), par ses vœux
 et par ses règles; ce sont les moyens dont il doit néces-
 sairement se servir pour atteindre à cette fin, c'est la
 seule voie qui puisse le conduire à son but. Dans la pre-
 mière conférence de Cassien, l'abbé Moïse fait un ex-
 cellent discours sur ce sujet à ses Religieux: Vous savez,
 leur dit-il, que dans tous les arts et toutes les vocations
 les hommes ont toujours un but et des moyens pour y ar-
 river; le laboureur, le marchand, le soldat se proposent
 une fin; pour y parvenir ils souffrent beaucoup de choses
 sans se rebuter. « Et nous aussi, ajoute le saint abbé :

(1) Altissima est professio vestra, caelos transit, par Angelis est, an-
 gelicæ similis puritati: non enim solum vovistis omnem sanctitatem, sed
 omnis sanctitatis perfectionem. Non est vestrum circa communia præcepta
 languere, neque hoc solum attendere quid præcipiat Deus, sed quid velit,
 probantes quæ sit voluntas Dei bona et beneplacens, et perfecta; aliorum
 est Deo servire, vestrum adherere; aliorum est Deum credere, scire,
 amare, revereri, vestrum est sapere, intelligere, frui. *Vel auctor ad
 fratres de monte Dei.*

(2) S. Thom. q. citata a. 2. in c. Sanchez, loco cit. n. 2. Layman,
 lib. 4. tract. 5. cap. 1. cap. 2.

« nous avons dans la vie religieuse et notre but et notre
 « fin; c'est pour cela que nous supportons, je ne dis pas
 « seulement sans lassitude, mais avec joie, tous les tra-
 « vaux qui nous y conduisent; les jeunes ne nous ennuyent
 « pas; la longueur des veilles nous plaît; la lecture et la
 « méditation des saintes Ecritures ne saurait nous rassa-
 « sier, nous en sommes toujours affamés; le travail con-
 « tinuel, la nudité, la privation de toutes choses, l'horreur
 « même de cette profonde solitude ne nous effraye pas;
 « c'est pour arriver à ce but que vous vous êtes arrachés à
 « l'affection de vos parents, que vous avez abandonné votre
 « patrie et foulé aux pieds toutes les délices du monde(1).»

Il ajoute plus bas, en parlant de cette noble fin et des
 moyens d'y parvenir les paroles de saint Thomas: nous
 sommes obligés par notre vocation de fuir les péchés, de
 pratiquer les vertus, c'est-à-dire d'observer nos vœux,
 d'être fidèles à nos Règles, afin que par ces degrés nous
 puissions monter au sommet de la charité (2).

Voilà quelles sont les obligations du religieux; il doit
 désirer d'être parfait, d'arriver à toute la profondeur de
 la charité et de l'union intime avec Dieu; il doit donc
 prendre les moyens qui peuvent l'aider à les remplir; ces
 moyens sont l'observation exacte des Vœux et des Règles;
 s'il néglige de les employer il se rend coupable d'une faute
 plus grave qu'il ne croit. Sachez bien dit l'abbé Pinufius
 dans Cassien, « que ce n'est point un péché léger de

(1) Habet ergo et nostra professio, scopum proprium ac finem suum,
 pro quo labores cunctos non solum infatigabiliter, verum etiam gratanter
 impendimus, ob quem nos jejuniorum inedia non fatigat, vigiliarum lassi-
 tudo delectat, lectio ac meditatio scripturarum continuata non satiat, labor
 etiam incessabilis nuditas que ac omnium rerum privatio, horror quoque
 hujus altissimæ solitudinis non deterret; ob quem parentum sprevis-
 t affectum et patrium solum ac delicias mundi despexistis. Cap. 7.

(2) Ut ad perfectionem charitatis istis gradibus possimus ascendere. 2.
 2. q. 86. a. 1.

« faire des choses imparfaites lorsque l'on a embrassé une « vie qui doit nous conduire à la perfection. » Mais quel est ce péché? Est-il mortel? Est-il véniel? En quoi consiste-t-il? Il est mortel, disent les docteurs (1), si le religieux n'a pas le désir d'arriver à la perfection de son état, de prendre les moyens d'y parvenir, car, quoiqu'il ne soit pas obligé d'être parfait dans l'instant même, il doit, comme nous l'avons dit, n'avoir pas de volonté contraire, il ne doit pas se déclarer l'ennemi de la perfection; il irait alors contre le but de sa vocation, paraître religieux sans l'être; mais Dieu voit.

Si le Religieux a un véritable dessein de tendre à la perfection de la vie religieuse, s'il est fidèle à tout ce qui est commandé sous peine de péché mortel, mais qu'il s'inquiète un peu moins de ce qui ne lui est pas commandé avec tant de rigueur, que ce ne soit pas par un mépris formel de la règle, mais par une certaine lâcheté et négligence, parce qu'il hésite trop à se perfectionner; sa faute est vénielle; c'est là une véritable faute, parce qu'il doit témoigner plus de zèle et d'ardeur pour sa perfection; il ne doit pas rebuter le Saint-Esprit qui le porte sans cesse à la vertu, et à se rendre meilleur (2). Si le religieux se voit devant Dieu, il comprend tout cela.

Mais quelle est la source du péché? Nous n'entrerons pas ici dans des questions inutiles (3). Le religieux à promis solennellement d'observer les vœux et les règles, il l'a fait volontairement et librement, la source est dans la promesse.

Concluons de tout cela, que par l'essence de son état le religieux est obligé par sa vocation de tendre à la per-

(1) Non leve noveris esse peccatum, perfectionem professum quem-piam, ea quæ sunt imperfecta, sectari. Lib. 4. de institut. Renunt. cap. 38.

(2) Sanchez, loco cit. n. 40. — (3) Ibid. n. 9.

fection, qu'il est obligé de travailler de toutes ses forces, en tout temps, en tous lieux, en toutes circonstances pour arriver à cette heureuse fin. Son œil ne peut se porter que sur ce seul et unique objet: l'unique moyen sont les vœux et les règles! Nous allons parler des règles.

CHAPITRE III.

DES RÈGLES.

Je dirai peu de mots sur cette matière, j'en ai parlé ailleurs (1).

Le religieux étant obligé par état de tendre à la perfection du Christianisme, c'est-à-dire, à la perfection de la charité et l'union intime avec Dieu, il faut qu'il ait des moyens propres et efficaces pour arriver à cette fin, autrement comment pourrait-il le faire par lui-même? L'oiseau ne vole pas sans ailes, le quadrupède ne peut marcher sans pieds. Il est pourvu de tous ces moyens par les trois vœux et les règles de son institut.

Les vœux de pauvreté, de chasteté, d'obéissance le disposent parfaitement à acquérir l'union intime avec Dieu, puisque ces vœux détruisent tout ce qui peut être un obstacle à cette union: le désir des richesses est détruit par le vœu de pauvreté, la concupiscence de la chair et des plaisirs sensuels, par celui de chasteté, l'amour de son indépendance et de sa liberté, par celui d'obéissance.

Les règles sont les aides et les secours qui nous sont donnés, pour observer les vœux avec plus de facilité. Les vœux forment l'essence de l'état religieux, c'est

(1) Au ch. 5. de la 2. P. du livre 3. de la Connaissance et de l'amour de N. S.